

DEMANDE DE PERMIS POUR RÉNOVATION OU CONSTRUCTION



La période des rénovations et de construction approche à grand pas. Pour vous assurer d'avoir votre permis à temps, nous vous demandons de prévoir votre demande de permis le plus tôt possible.

Certains permis nécessitent l'autorisation et une visite d'un inspecteur, soit pour des travaux majeurs de construction ou d'installations septiques. Prenez note que pour l'obtention d'un permis d'installation septique, ce délai peut prendre jusqu'à 2 mois. Nous vous rappelons qu'un permis émis est valide pour une période de (1) an.

Merci de votre habituelle collaboration.
